

Les parlementaires face au cumul des mandats

Xavier BROUET



Les électeurs ont-ils besoin d'élus enracinés dans les territoires ou qui se consacrent à leur tâche à 100 %. Les deux sans doute... Photo archives RL /Gilles WIRTZ

La règle du non-cumul visant les parlementaires a-t-elle du plomb dans l'aile ? Une proposition de loi du Sénat l'assouplissant sera prochainement débattue à l'Assemblée nationale. La réforme a-t-elle contribué à renforcer le lien entre élus et citoyens ? En Lorraine les avis divergent.

« La vraie question c'est de savoir [si la loi contre le cumul a tenu ses promesses](#) » résume Thibaut Bazin. Pour le député LR de Meurthe-et-Moselle il va sans dire que la réponse est dans la question : « Non seulement la crise entre le Parlement et le citoyen ne s'est pas réduite mais elle s'est aggravée. Le lien entre le local et le national s'est distendu » déplore-t-il. « J'aurais pourtant été un député-maire très heureux » s'amuse celui qui le sera resté quelques jours seulement, du 18 juin au 30 juin 2017.

• « La mort dans l'âme »

Élu député après la loi votée sous Hollande prohibant la possibilité d'un mandat parlementaire et d'un mandat exécutif local, il lui a fallu faire un choix le conduisant finalement à rendre son écharpe de maire de Rosières-aux-Salines (2 900 habitants). « Est-ce que le travail parlementaire est de meilleure qualité sans mandat local ? » questionne-t-il. « Privé d'investissement dans les dossiers de proximité on n'a pas le même degré d'infos » renchérit le sénateur mosellan Jean-Marie Mizzon. L'ex édile de Basse-Ham siège toujours au conseil municipal et préside l'association des

maires ruraux. Son fauteuil de premier magistrat de la commune, il l'a quitté « la mort dans l'âme » - « Il m'aura permis de mieux appréhender les problèmes de nos compatriotes » note-t-il toutefois.

En dépit de la réforme, le sentiment de « déconnexion » entre parlementaires et citoyens reste vivace. Mais le cumul concerne désormais les élus qui n'ont pas de mandats nationaux. Le sénateur LR Vosgien Jean Hingray pointe ainsi « l'hypocrisie » d'une loi qui aurait visé les seuls parlementaires. « S'il faut limiter le cumul, c'est au niveau des territoires : on peut être vice-président d'une Région, maire d'une grosse ville, président d'agglo et d'un syndicat mixte ».

• « Il faut aller plus loin »

Bien qu'aux antipodes et hostile à un assouplissement de la loi, le sénateur PS de Meurthe-et-Moselle Olivier Jacquin acquiesce pourtant sur ce dernier point : « Les cumuls de mandats locaux n'ont pas été réglés par la loi Hollande. Il ne faut pas rétropédaler, ce combat-là est dépassé, mais aller plus loin et étendre les dispositions aux élus des territoires » objecte-t-il. Jacquin tire la leçon de son expérience : « Durant un mandat j'ai été vice-président du conseil départemental, adjoint de ma commune de Limey (54) et président de la communauté de communes de Mad et Moselle. J'ai vu ce que ça pesait sur mon emploi du temps ». La reconnexion des parlementaires avec le terrain, « elle passe par l'implication dans les aides aux communes, la contractualisation avec les territoires via la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)...

• «La démocratie a besoin de respirer »

Point de vue partagé par Dominique Potier député PS du Toulinois : « Pour être enraciné on n'a pas besoin d'être élu local. Par exemple, aujourd'hui, je viens de passer une journée avec les bénévoles des Restos du cœur de mon secteur ». Après trois mandats de maire de Lay-Saint-Rémy (300 habitants) et divers engagements dans « le bloc communal », l'élu consacre l'exclusivité de son emploi du temps à son mandat de député, renouvelé en 2017. « Pas plus de trois maximum dans le temps » précise-t-il. Lui aussi partisan d'un élargissement de la limitation des mandats aux fonctions locales, il plaide pour des élus « 100 % à leur tâche » sans autres activités « qu'elles soient électives ou d'ordre privé ». « La démocratie a besoin de respirer » exhorte-t-il. « Il y a une clarté de l'agenda au service du bien commun. Mais je continue bénévolement à animer des dispositifs locaux. Il faut apprendre à partager le pouvoir... et les indemnités ».